



SNAD CGT SECTION INTERREGIONALE

Snad Info Interrégional

**Bourgogne - Centre
Et Franche-Comté**

Compte-rendu du CTPS DI du 1er décembre 2010

Ce mercredi 1er septembre 2010, les Organisations Syndicales étaient réunies pour un CTPS DI concernant les effectifs de référence (ER : cible à atteindre du nombre d'agents dans les structures pour fonctionner correctement selon l'administration) et le PAE 2011 (plafond autorisé d'emploi = l'enveloppe de salaires des personnels de la DI), ainsi que des questions diverses, notamment sur le fameux compte-rendu du Conseil interrégional du 15/09/2010 malencontreusement diffusé sur les messageries.

C'est à l'initiative de la CGT, disposant de trois sièges, suivie par les autres OS (CFDT 1 siège, UNSA 1 siège, FO 1 siège et SOLIDAIRES 2 sièges), que ce CTPS s'est tenu. Nous demandons en effet, comme chaque année, les chiffres du PAE et des ER avant la tenue du CTPS de début d'année 2011 de manière à pouvoir travailler correctement (fréquentes erreurs). Malgré les difficiles conditions météorologiques, l'ensemble des OS étaient présentes à l'exception de Solidaires, dont un des élus avait pourtant signé le courrier intersyndical de demande de CTP.

Le Président, M. Delasalle, a précisé dès le début du CTPS, que les chiffres fournis n'étaient qu'indicatifs, le CTP central validant officiellement les effectifs 2011 ne se tenant que le 13/12/2010. Néanmoins, nous pouvons déjà constater qu'au titre de l'année 2011, la Direction interrég-

gionale de Dijon subit une perte d'emplois de - **33 ETPT** (Equivalent Temps Plein Travaillé) sur son PAE 2011. On passe de 720 ETPT en 2010 à 687 ETPT en 2011 ; - **33** composé de - **24** ETPT initialement prévus et actés au CTPS DI du 4/02/2010, - **3** ETPT au titre de la mise en place de Chorus, - **2** ETPT au titre de la réforme du réseau comptable de la Masse et - **4** ETPT au titre de la mise en place d'ICS (Import Control System, mise en place de contrôles sûreté/sécurité aux premiers points d'entrée communautaire).

Rappelons que la DG ne raisonne qu'en masse salariale depuis la LOLF 2001, et qu'elle distribue un plafond autorisé d'emplois (PAE) à chaque DI : à charge pour ce dernier de se débrouiller avec cette enveloppe de salaires et les ER qui représentent la situation des services estimée « raisonnable » par l'administration pour fonctionner. Sachant que les ER (682 pour 2011) sont toujours inférieurs au PAE, l'administration ne gère qu'à la baisse et surtout elle estime que compte tenu des événements qui surviennent dans l'année (arrivées, départs, promotions), elle doit toujours se garder « une réserve » d'emplois ; on le comprend, cela au détriment des conditions de travail des agents (sous-effectifs des services) et au risque de devoir toucher aux structures elles-mêmes !

On le voit (et c'est la même chose depuis 3 ans que nous sommes organisés en Interrégion), l'exercice est complexe : on fournit aux OS 2 types de données sans lien entre elles et c'est pourquoi la CGT demande des tableaux en effectifs réels et ETPT à plusieurs reprises au cours de la journée. Surtout, la CGT a demandé un moratoire sur les suppressions d'emplois dans notre administration et notre DI, en soulignant que proportionnellement à d'autres DI en France, la Direction Interrégionale de Dijon faisait figure de bon élève. Pourquoi ne pas supprimer également les directions régionales ? Pas de réaction... un exemple : nous rendons 4 emplois au titre de la mise en place d'ICS (voir notre CR sur le GT du 06/10/10 sur notre site du SNAD CGT), ce qui représente pour 2011, 1/5ème des emplois redistribués au total pour cette nouvelle mission. Le DI nous répond que justement, il a réussi jusqu'à présent à ne rendre que des emplois sans toucher aux structures, mais que les prochaines années allaient être difficiles (prévision du PAE 2012 : - 29 ETPT). Son exemple : moratoire demandé par le DR de Franche-Comté sur la fusion

des brigades de Montbéliard et Delle - en langage CGT, suppression de Montbéliard voulue soi-disant à cause d'absence de résultats, surtout parce qu'il n'y a pas de place ailleurs !.

L'argument avancé est alors que l'efficacité des services est également un élément pris en compte actuellement dans les études DG, DI : au contraire, nous objectons qu'il y ait ou non des résultats n'empêche aucunement la baisse voulue et dogmatique des effectifs en douane comme dans toute la fonction publique ! Nous ajoutons, comme cela a été dit au CHS 89 qui s'est tenu à propos des risques psychosociaux (stress au travail), que l'administration, quand elle prend uniquement en compte les résultats, devrait également s'attacher aux efforts fournis par les agents au travail.

A ce propos, la CGT souligne lors des débats que le sentiment des agents de la ligne est qu'il y a deux poids deux mesures dans le traitement des douaniers. Par exemple, la réforme AG : nous demandons les chiffres sous forme de tableaux ETPT des réductions d'effectifs opérés au cours de cette réforme.

Puis, à propos du CR du conseil interrégional qui parle de modifications de structures, nous interrogeons le DI sur le devenir du cadrage ministériel (1 bureau de douane par département). Ce principe serait remis en cause, selon le DI, qui nous confirme avoir eu une réflexion par branche sur les structures des trois directions régionales :

- En surveillance :

- Dans la direction du Centre, il n'y a déjà que deux brigades et à moins de créer un désert douanier (à quand une brigade à Orléans !), on n'y touchera pas à moyen terme.

- Dans la DR de Bourgogne, pas de remise en cause à moyen terme de la BSI d'Auxerre, là encore, nous avons souligné l'importance de cette première porte d'entrée en Bourgogne depuis Paris. Le regroupement des unités de Dijon et Châlon sur Saône est toujours d'actualité mais ralenti par des problèmes immobiliers et financiers et cela prendra minimum 18

mois à partir de la véritable mise en route.

- Dans la DR de Franche-Comté, si fusion il y avait entre Montbéliard et Delle, la question s'est posée de l'installer à Belfort. La DG a refusé cette proposition qui reste sur le site de Delle, compte tenu de nos obligations vis à vis des Suisses (bureaux de contrôles nationaux juxtaposés). A ce propos, soulignons l'attitude quelque peu désinvolte du DR de Franche-Comté, M. Rideau, qui a demandé aux OS, avant de commencer son intervention sur ce sujet, si elles étaient intéressées par son explication sur Montbéliard ! Réaction immédiate et scandalisée des OS qui lui ont rétorqué qu'il pouvait sortir si lui n'était pas à sa place ! Que dire également devant l'argument avancé de faire des contrôles nord/sud pour les brigades, alors que pendant des années, la CGT rappelle qu'il était dit le contraire !

En OP/CO :

- Dans la DR du Centre, il ne reste déjà plus qu'une structure douanière par département. Cependant, une réflexion s'est engagée sur le site de Blois pour unifier les structures VITI/bureau en une seule entité, il ne serait alors plus nécessaire de garder deux encadrants, selon M. Delasalle ;

- Dans la DR de Bourgogne, la question se pose pour Nevers, « plus petit bureau de l'interrégion avec 1450 déclarations/an, 90 % à l'export ». Il n'y a pas de solution de reclassement en douane pour les agents. Il reste encore deux bureaux en Saône-et-Loire et selon le DI, rien n'est gravé dans le marbre. Nous avons alors souligné pour ces deux bureaux les conséquences de la mise en route d'ICS au 1/1/2011 sur ces deux ports d'entrée communautaires au sens de cette nouvelle réglementation. La CGT a rappelé que ces nouveaux contrôles de sûreté/sécurité étaient prescrits donc obligatoires et que les opérateurs concernés seraient OEA et auraient donc le choix du lieu de contrôle. Attention donc à ne pas s'emballer et contrairement à l'ancien DR en 2008, M. Regard a convenu qu'il faudrait étudier la situation avec la montée en charge d'ICS sur 2011/2012 ;

- Dans la DR de Franche-Comté, la situation de Vesoul fermé au dédouanement semble mal adaptée compte tenu de l'environnement économique -usine Peugeot, contrôles PAC avec Euroserum obligeant les collègues du BP de Besançon à se déplacer plusieurs fois par semaine ! La CGT réaffirme qu'en effet, on aurait pu faire l'économie de fermer une telle structure au dédouanement ! N'est-ce pas encore une preuve de l'incapacité à revenir sur ses erreurs pour nos décideurs !

Enfin, nous avons abordé quelques questions diverses :

- Tours bureau de contrôle : la CGT a signalé l'anomalie du pôle dédouanement uniquement composé de 3 agents, tout comme à Morteau. Pas de problème apparemment pour la DR du Centre. Nous rappelons que selon le cahier des charges DG, un bureau de contrôle présente 4 à 6 agents dédiés au dédouanement. Pour preuve, présence d'un Paris-spécial actuellement. Mme Durringer, la directrice du Centre, a reconnu alors le problème, nous avons insisté pour qu'elle demande un agent. Nous avons également demandé à nouveau un véhicule de service supplémentaire : actuellement, 4 services de contrôle (Cellule Produits énergétiques, Pôle dédouanement, Pôle contrôle CI, taxe à l'essieu) et le chef de service ne disposent que d'une Twingo ! La réponse rigide du comptable s'orienterait plutôt vers un pôle véhicules (partage avec la BSI et la Viti). La CGT ne se satisfait pas de cette réponse et demande l'octroi d'un véhicule, voire pose la question de la location. Le DI accepte ce principe, tout en soulignant qu'il faudrait voir l'aspect pratique. La CGT demande l'équité de moyens entre les différents bureaux de la DR du Centre. Quant à la BSI de Tous, elle va passer sous l'autorité du divisionnaire de Tours, selon une logique géographique.

- DR de Franche-Comté : la CGT souligne l'aberration actuelle qui laisse à peine un agent s'occuper de l'accueil à la DR de Besançon, et demande deux agents qui bien sûr, auraient d'autres charges de travail, comme cela se fait dans le Centre.

- Les TSI de l'interrégion (6) devraient être rattachés à la DI lors du CTPC du 13/12/10 à venir. La CGT souligne la complexité d'une telle démarche car les TSI resteraient à disposition des DR. Pourquoi faire

simple quand on peut faire compliqué ?

En conclusion, les OS présentes ont fait passer les messages pour la préparation du CTPS DI de début 2011. Le DI s'est engagé à fournir les tableaux en effectifs réels et ETPT. Mais nous ne sommes dupes de rien et même si la parité administrative communique, nous avons conscience que les directeurs ont également leurs indicateurs de performance, et la tenue d'un CTPS non boycotté en fait partie !

Pour la CGT étaient présents :

Didier BOURIGAULT et Pierre BEZIAN (Bourgogne)

Hervé AUGRIS et Françoise RAYNAUD (Centre)

Bernard CLERC (Franche - Comté)

BULLETIN DE DIFFUSION

(à adresser à Christophe Boudot
Par courriel : christophe.boudot@douane.finances.gouv.fr)

Je (Nom et Prénom) :

Désire recevoir les publications et informations du SNAD-CGT.

Adresse Informatique administrative :

Adresse Informatique personnelle (*)

(*) Information éventuelle